



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CDTA49

LE 8/11/2024 à Saint Florent le Vieil

**Salle Cathelineau St Florent le Vieil
49410 Mauges sur Loire**

Les élus présents :

Airaud Stéphane, Dupuis Jean-Paul, Ginouves Patrick, Jalladeau Alain, Pantais Emilie, Piton Jean-Pierre,

Les clubs présents ou représentés :

Cholet, Chemillé, Ecoflant, Daumeray, Murs Erigné, St Florent le Vieil, Saumur, Mazé, Le Fuiet, Candé, Angers SGTA, St Macaire, Beaupréau représentant 66 voix

Les élus absents :

Audrezet Baptiste, excusé, Lefaux Mike, excusé

Les clubs absents :

Noyant, Angers Handisport, Pouancé, Montreuil Juigné excusé, représentant 6 voix.

Cf liste d'émargement

Le quorum de 36 voix étant dépassé (66 voix sur 72 possibles), l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Début de séance à 20h15.

I – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le président Patrick Ginouves ouvre la séance en remerciant tous ceux qui ont fait le déplacement. Merci aussi au Club de St Florent le Vieil d'accueillir cette Assemblée Générale . Patrick présente son rapport moral à l'Assemblée, Cf pièce jointe. Son rapport est approuvé à l'unanimité des présents.

II-RAPPORT MORAL DE LA SECRETAIRE

Les postes de secrétaire général et secrétaire adjoint sont vacants depuis le 1^{er} septembre, il n'y a pas de rapport d'activité.

III-IV-BILAN FINANCIER ET BUDGET PREVISIONNEL

Michel Belmonte, vérificateur aux comptes, nous a fait parvenir son compte rendu, Cf pièce jointe. Son compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

En l'absence de Baptiste Audrezet, Patrick Ginouves, Président, nous présente le bilan financier de la saison écoulée, Cf pièce jointe. Ce bilan est approuvé à l'unanimité des présents.

Il est décidé de ne pas changer le montant de la part départemental des licences.

V-BILAN SPORTIF

Participation et résultats des archers du département aux différents concours dominicaux, championnats régionaux et de France tout à fait honorable.

Un manque d'engouement quant aux championnats départementaux, ce qui nécessite réflexion.

Le challenge Chairmartin a le vent en poupe

VI-ELECTION VERIFICATEUR AUX COMPTES

Michel Belmonte se propose pour être vérificateur aux comptes. Il est élu à l'unanimité.

VII-DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Sylie Defoix et Stéphane Airaud sont désignés scrutateurs

VIII-ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU A BULLETIN SECRET

Se présentent à l'élection :

Audrezet Baptiste, Bataille Laurent, Bellicaud Jean-Claude, Corbez François, Defois Jean-Yves, Dupuis Jean-Paul, Ginouves Patrick, Lesueur Sylvie, Martin Patrick, Pantais Emilie, Peltier Mickaël, Piton Jean-Pierre, Travers Nathalie.

Sont élus avec 66 voix :

Audrezet Baptiste, Bataille Laurent, Bellicaud Jean-Claude, Corbez François, Defois Jean-Yves, Dupuis Jean-Paul, Ginouves Patrick, Lesueur Sylvie, Martin Patrick, Pantais Emilie, Peltier Mickaël, Piton Jean-Pierre, Travers Nathalie.

Le membre au titre de médecin reste vacant.

Ces élus proposent à l'assemblée au poste de :

Président : Patrick Ginouves, accepté à l'unanimité

Trésorier : Baptiste Audrezet, accepté à l'unanimité

Trésorière adjointe : Nathalie Travers, accepté à l'unanimité

Les poste de secrétaire, représentant des arbitres restent à définir.

IX-ELECTION DES REPRESENTANTS A L'AG DE LA FFTA

Il est décidé de ne pas envoyer de représentant du CD à l'AG de la FFTA, par manque de candidats et de motivation.

X-POINT SUR CHAIRMARTIN

Jean-Paul Dupuis se propose de reprendre la gestion départementale du challenge.

Les manches parcours se feront par demi plateau à Chemillé et Mazé le 26 avril 2025.

La manche extérieure se fera à Daumeray, date à venir prochainement.

Pour la saison 2025 une subvention de 150 € sera accordée à chaque club organisant une manche du challenge, sans prise en charge des blasons par le CD.

XI-QUESTIONS DIVERSES

Le Centre d'Entraînement Départemental est reconduit pour la saison 2025 avec Stéphane Airaud comme BE.

Reste en réflexion le mode recouvrement des 2€ à la charge de l'archer.

Il est décidé que la gratification sous forme de bon d'achat de 5€ par archers se fera sur la base des licences au 31 août 2024. Le montant de ce bon sera communiqué à chaque club et sera à utiliser à l'Archerie des Mauges.

Une formation aux premiers secours va devenir obligatoire à tout nouvel arbitre et entraîneur fédéral.
Une prise en charge financière et/ou organisationnelle de celle-ci est à débattre au sein du CD, quitte à « l'ouvrir » aux archers, dirigeant ou non.

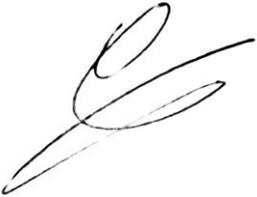
Jean-Claude Bellicaud se propose de devenir le webmaster du site du département, proposition acceptée avec enthousiasme.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 h 40.

Rédigé par Alain Jalladeau, nommé secrétaire de séance

Président CDTA49
Patrick Ginouves

Secrétaire de séance
Alain Jalladeau





RAPPORT MORAL DU PRESIDENT le 8 novembre 2024

Tout d'abord merci à vous de vous être déplacé pour ce moment important dans la vie du CD

Nous terminons la saison 2024 avec 858 licenciés contre 821 sur la saison 2023, soit une AUGMENTATION d'un peu plus de 5% pour 11% en 2023

Parmi ces 858 licenciés :

Nous comptons 269 femmes qui représentent 31% du total, pour 29% la saison précédente. Nous sommes dans de la moyenne nationale qui est de 29%.

Nous comptons 311 jeunes qui représentent 36% du total, contre 39% la saison précédente, mais dans les « normes » de la FFTA, 42%.

Le taux de création de licence est de 28%, en baisse de 2 points.

Les chiffres sont à 55 licenciés supérieurs a date identique au 6 octobre 2024.

En ce qui concerne le challenge Chairmartin 2024, se porte bien avec toujours une très bonne participation malgré la nouvelle formule pour le tir en salle qui permet aux clubs disposant de petites salles d'accueillir le challenge.

Pour ce qui est des performances sportives, de beaux succès et une bonne participation, la commission sportive en fera le détail. Merci à tous les compétiteurs.

Quant aux finances, il y a une belle amélioration compte tenu des quelques achats effectués cette année (pour rappel : médailles, récompenses aux podiums France. Nous poursuivons les économies de fonctionnement que vous verrez dans les comptes rendus financier ainsi que dans le budget prévisionnel)

Cette année nous avons voté plusieurs efforts pour redonner au club plus de facilité d'achat sous forme de bon d'achat en archerie, et d'incitation à organiser le Chairmartin. Nous espérons que ces efforts seront plébiscités.

Les différentes commissions fonctionnent AU RALENTI leur représentant en feront un compte rendu. Nous souffrons d'un manque certain de bénévole.

Cette saison nous avons perdu plusieurs membres dont nos 2 secrétaires Noémie et Mike.

Enfin, un grand merci à toutes les bonnes volontés, à tous les niveaux, qui œuvrent à découvert ou dans l'ombre pour la promotion de notre passion.

Patrick GINOUVES Président

SOLDES SUR LES COMPTES BANCAIRES DU CDTA49

Au 1/9/2023	Compte chèque	:	2 548,58 €
	Compte épargne	:	15 229,24 €
	TOTAL	:	17 777,82 €
Au 31/8/2024	Compte chèque	:	954,26 €
	Compte épargne	:	19 409,66 €
	TOTAL	:	20 363,92 €

BILAN COMPTABLE du CDTA49 - EXERCICE du 1/9/2023 au 31/8/2024

60 – ACHATS		70 – VENTES DE PRODUITS FINIS – PRESTATIONS DE SERVICES	
Achats stockés – matières premières & fournitures	179,20 €	Chargeur et batterie Chronodir	- €
Achats d'études & de prestations de services	1 647,49 €	CDE + 50% formation Entraînement	648,00 €
Achats non stockés de matières & fournitures	632,16 €	Médailles + Plaque Christian	300,00 €
Achats de marchandises	772,18 €	Blasons	- €
Pourboires-dons-cadeaux	560,00 €	Kido Podium Frances	- €
61 – SERVICES EXTÉRIEURS		74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Sous-traitance générale	- €	Commune	- €
Redevances de crédit-bail	- €	Conseil Général	- €
Locations mobilières & immobilières	- €	Inter communauté	- €
Charges locatives & de copropriété	- €	Autres collectivités	- €
Entretien & réparations	- €	Conseil Régional	- €
Primes d'assurances	- €	Fédération – Groupement	- €
Études & recherches	- €	État – Ministère	- €
Documentation – Divers	- €	Autres	- €
62 – AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Personnels extérieurs à l'association	- €	Redevances pour concessions brevets licences	- €
Rémunérations intermédiaires & honoraires	- €	Collectes	- €
Publicités – publications	99,00 €	Cotisations F.F.T.A.	6 505,00 €
Transports de biens & transports collectifs du personnel	238,25 €	Produits divers de gestion courante	- €
Déplacements missions & réceptions	1 062,00 €	76 – PRODUITS FINANCIERS	430,42 €
Frais postaux & de télécommunications	- €	77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	88,00 €
Services bancaires & assimilés	95,00 €	78 – REPRISE SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	- €
Divers	- €	79 – TRANSFERTS DE CHARGES	- €
63 – IMPÔTS & TAXES			
Impôts & taxes sur rémunérations	- €		
Impôts & taxes (autres organismes)	- €		
Autres impôts & taxes (administration des impôts)	- €		
Autres impôts & taxes (autres organismes)	- €		
64 – CHARGES DE PERSONNEL			
Rémunérations du personnel	- €		
Charges de sécurité sociale & de prévoyance	- €		
Autres charges sociales	- €		
Autres charges du personnel	- €		
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,04 €		
66 – CHARGES FINANCIÈRES	- €		
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		
68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS PROVISIONS			
TOTAL des CHARGES	5 385,32 €	N – 1	17 777,82 €
		Bénéfice / Perte	2 586,10 €
		N + 1	20 363,92 €
		TOTAL des PRODUITS	7 971,42 €

BUDGET PREVISIONNEL du CDTA49 - EXERCICE du 1/9/2024 au 30/8/2025

60 – ACHATS		70 – VENTES DE PRODUITS FINIS – PRESTATIONS DE SERVICES	
Achats stockés – matières premières & fournitures	100 €	Ventes de produits finis	- €
Achats d'études & de prestations de services	2 000 €	CDE	650 €
Achats non stockés de matières & fournitures	600 €	Médailles	- €
Achats de marchandises	700 €	Blasons	- €
Pourboires-dons-cadeaux	500 €	Kido Podium Frances	- €
61 – SERVICES EXTÉRIEURS		74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Sous-traitance générale	- €	Commune	- €
Redevances de crédit-bail	- €	Conseil Général	- €
Locations mobilières & immobilières	- €	Inter communauté	- €
Charges locatives & de copropriété	- €	Autres collectivités	- €
Entretien & réparations	- €	Conseil Régional	- €
Primes d'assurances	- €	Fédération – Groupement	- €
Études & recherches	- €	État – Ministère	- €
Documentation – Divers	- €	Autres	- €
62 – AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Personnels extérieurs à l'association	- €	Redevances pour concessions brevets licences	- €
Rémunérations intermédiaires & honoraires	- €	Collectes	- €
Publicités – publications	100 €	Cotisations F.F.T.A.	6 500 €
Transports de biens & transports collectifs du personnel	150 €	Produits divers de gestion courante	- €
Déplacements missions & réceptions	1 200 €	76 – PRODUITS FINANCIERS	400 €
Frais postaux & de télécommunications	- €	77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	90 €
Services bancaires & assimilés	100 €	78 – REPRISE SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	- €
Divers	100 €	79 – TRANSFERTS DE CHARGES	- €
63 – IMPÔTS & TAXES			
Impôts & taxes sur rémunérations	- €		
Impôts & taxes (autres organismes)	- €		
Autres impôts & taxes (administration des impôts)	- €		
Autres impôts & taxes (autres organismes)	- €		
64 – CHARGES DE PERSONNEL			
Rémunérations du personnel	- €		
Charges de sécurité sociale & de prévoyance	- €		
Autres charges sociales	- €		
Autres charges du personnel	- €		
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 €		
66 – CHARGES FINANCIÈRES	- €		
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 360 €		
68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS PROVISIONS			
TOTAL des CHARGES	11 010 €	N – 1	20 364 €
		Bénéfice / Perte	-3 370 €
		N + 1	16 994 €
		TOTAL des PRODUITS	7 640 €

RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES

Mesdames, Messieurs.

Conformément au mandat qui m'a été confié par la dernière assemblée générale et aux statuts du comité départemental du Maine et Loire de tir à l'arc, j'ai procédé à la vérification des comptes pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2024.

J'ai procédé par sondage, tous les documents demandés m'ont été fournis, et les explications nécessaires.

Par ce contrôle je peux certifier :

- Que les comptes sont tenus avec soin et exactitude ;
- Que les chiffres du bilan correspondent aux justificatifs présentés.

En conclusion je peux vous recommander d'approuver les comptes qui vous sont soumis et de donner quitus à Baptiste Audrezet trésorier du comité du Maine et Loire de tir à l'arc pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2024-10-26

Michel Belmonte



Rapport financier du CDTA49, saison 2023-24

Le 03/11/2024,

En tant que trésorier de l'association, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier de la saison 2023-24, pour l'exercice allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Je réalise moi-même les écritures comptables et effectue les rapprochements bancaires.

Le CDTA49 présente un **résultat positif de 20 363,92€ au 31 août 2024**, correspondant à la différence entre nos recettes et nos dépenses. Ce montant est réparti sur 2 comptes :

Compte-chèques : 954,26€

Compte épargne : 19 409,66€

Les dépenses s'élèvent à 5 385,32€ et sont stables avec une légère baisse de 1,3% par rapport à la saison dernière, 2022-23.

Elles se composent principalement de :

L'achat de différents matériels pour l'animation des activités du CD (blasons, entretien des Chronotirs et Trapta, participation aux tenues d'arbitres, récompenses des participants aux "France"...). Nous avons également rendu hommage à Christian Grall, en participant à une plaque.

La première saison des sessions du Centre Départemental d'Entraînement, 1 549,90€.

La participation aux frais de déplacement des réunions d'arbitres, 1 062,00€.

Les recettes représentent 7 971,42€, en augmentation de 4,9% par rapport à la saison dernière.

Provenant majoritairement de la prise de licence FFTA, avec 6 505,00€. Montant quasi égale à la saison 2022-23 (-0.23%).

La trésorerie de l'association fait apparaître des réserves accumulées chaque année et laisse apparaître le besoin de construire des projets profitant aux archers du département.

!! Appel aux projets et aux volontaires !!

Pour la saison 2024-25, le budget prévisionnel prend en compte 2 actions supplémentaires par rapport au précédent :

Une aide de 150€ remise aux clubs accueillant les manches du challenge Yannick et Catherine CHAIRMARTIN.
Budget de 1 050€ (pour 7 manches x 150€).

Une enveloppe de 5€ par licence sera remise aux clubs sous la forme de chèques-cadeaux à utiliser dans l'archerie du département. C'est un moyen exceptionnel pour réduire la part du CDTA dans le coût de la licence. Budget de 4 300€ (pour 860 licences x 5€).

Cordialement

Baptiste Audrezet